



www.packagingvalley.com

infos@packagingvalley.com

Infopack

L'article 17 du règlement européen 1831 / 2003 est en vigueur depuis le 27 octobre 2006.

Ce texte, qui s'inscrit dans le cadre des règles de traçabilité des produits alimentaires imposées par Bruxelles depuis Janvier 2005, impose de pouvoir tracer l'ensemble des emballages en contact avec les aliments dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement.

Il constitue une véritable révolution en termes de droit : les fournisseurs sont devenus, au même titre que le fabricant ou le distributeur, coresponsables aux yeux des pouvoirs publics.

Ils doivent de fait constituer et prendre en charge leur propre chaîne de traçabilité, et l'intégrer à celle de leurs clients du secteur alimentaire.

Stratégie de Direction Générale, la traçabilité est un vrai Projet d'Entreprise.

Pascal de Guglielmo
Président

2007
Mars

n° 9

La traçabilité, véritable projet d'entreprise

TRAÇABILITE : de quoi s'agit-il ?

On ne trouvera pas la définition de ce terme dans un dictionnaire français car il est un néologisme qui nous vient de l'anglais trace ability.

Il faut alors se référer à la définition donnée dans la norme ISO 8402 : "**Aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'article(s) ou d'activité(s) semblable(s) au moyen d'une identification enregistrée**"

Retrouver :

- Retrouver quoi : des informations aptes à répondre à une question.
- Retrouver quand : lorsque la question est posée (la réponse va prendre du temps) ou d'une manière systématique (un système de gestion des bases de données bien organisé, donnera rapidement une réponse fiable). C'est la différence entre le "tracing" et le "tracking".
- Retrouver où : dans mes bases de données dans lesquelles les données de traçabilité auront été sauvegardées.
- Retrouver comment : sauvegarder des données est une chose, les gérer en est une autre. Il faut donc mettre en place des procédures d'archivage et de gestion appropriées.

Article(s) ou activité(s) :

La signification de ces termes peut être fonction du business de l'utilisateur: une pièce, un lot, une activité, un compte en banque. Un autre terme, neutre et plus générique, peut être préféré: entité. Une entité est tout ce qui est sujet à un domaine applicatif, qui fait l'objet d'une procédure (de gestion ou d'identification).

Semblable(s) :

- Il ne faut pas confondre semblable, unique, générique et spécifique.
- semblable = peu différent ;
 - unique = il y a bijection entre une entité et son identifiant; il n'y a pas d'ambiguïté ;
 - générique, spécifique = relatif à une série d'entités identiques, par ex. un code article.

Une identité enregistrée :

Identifier quelque chose c'est nécessaire, mais pas suffisant. Il faut gérer cette identité parmi d'autres, dans une base de données. Cette gestion et l'organisation qui va autour est une des bases d'un système de traçabilité fiable et performant.

TRAÇABILITE, pour quoi faire ?

C'est avant tout une question de saine gestion.

Préoccupation majeure des gens de marketing

Certains fabricants ne savent pas qui va acquérir leur produit: dans l'emballage d'articles radio ou électroménager, le client trouve une 'carte de garantie à faire valider'. La garantie étant une obligation légale, les informations qu'il va renvoyer vont, en fait, nourrir la base de données marketing du fabricant qui connaîtra ainsi la catégorie socio-professionnelle, l'âge, la raison de l'achat, etc..., du client-utilisateur.

Nécessité en logistique

La logistique des industriels est de plus en plus tendue et du fait que le donneur d'ordres est responsable de ses sous-traitants et prestataires, il est important de savoir où se trouve tel ou tel colis. La SNCF ne s'y est pas trompée : elle équipe ses wagons de marchandises et ses triages de balises radio-fréquence. Elle peut à tout moment et d'une manière automatique, dire en interrogeant sa base de données, où se trouve tel wagon dans lequel a été chargé tel colis. La précision de l'information (dans ou entre tel et tel triage) suffit.

TRAÇABILITE : les enjeux.

Ils sont économiques, stratégiques, parfois de pouvoir, mais de toute façon bien au-delà des seules exigences réglementaires.

Un certain nombre de faits de société sont en effet à prendre en compte pour mieux comprendre et évaluer ces enjeux :

- Le besoin de définir clairement les responsabilités qui s'ajoute au développement des recours en justice pour arbitrer les différents nés de la vie en société.
- La mondialisation des échanges qui conduit à rechercher une plus grande efficacité des fonctions logistique et transport
- La contrefaçon qui représente 7 à 10 % des échanges internationaux et qui constitue une menace pour les entreprises bien au delà du manque à gagner.
- La numérisation généralisée qui entraîne la dématérialisation des documents et rend plus facile la falsification de ces derniers
- L'importance de l'information qui peut être à l'origine de nouveaux services et de création de valeur.

La traçabilité, véritable projet d'entreprise

TRAÇABILITE : une prescription normative

La section 4.8 des normes ISO 9001-ISO 9002 'identification et traçabilité des produits dit :

- Lorsque cela est approprié, le fournisseur doit établir et tenir à jour des procédures d'identification du produit (...) au cours de toutes les phases de la production, de la livraison et de l'installation.
- Lorsque la traçabilité est une exigence spécifiée et dans les limites de cette exigence, le produit isolé ou les lots doivent avoir une identification unique. Cette identification doit être enregistrée.
- Le fabricant est responsable de la bonne qualité des produits qu'il livre. Avec un système de traçabilité performant, il pourra effectuer un rappel efficace de produits défectueux.

Etablir et tenir à jour des procédures d'identification

Un système de traçabilité consiste en une chaîne d'informations gérées, avec l'organisation qui va autour, et la solidité de cette chaîne dépend de celle de son plus faible maillon.

Le plus faible maillon ? C'est à coup sûr une opération humaine : il faut les avoir toutes dans le collimateur car c'est là que se produira un problème

Pour distinguer une entité (colis ou article, à tracer d'une manière spécifique) d'une autre il faut lui attribuer une identité -l'ISO prescrit qu'elle doit être unique- et la gérer avec un système d'identification approprié. Le meilleur sera un système de reconnaissance automatique (codes barres, étiquette radio-fréquence) puisqu'il évite une transcription humaine.

Toute entrée ou sortie d'un stock ou d'un outil fera l'objet d'une saisie d'identité.

Toutes les phases :

En plus d'une identification en entrée/sortie, chaque étape de fabrication fait l'objet d'une identification : elle est automatisée chez certains équipementiers de l'automobile.

Une identification unique :

Lorsque la première version des normes de qualité ISO 9000 est sortie en 1989, les industriels qui avaient

contribué à leur élaboration ont dû se mettre en quête d'une réponse à cette prescription normative (dans le texte anglais de base il est écrit 'shall be unique').

La grande distribution française en premier, puis les industriels français réunis à l'AFNOR ont déterminé une règle de construction simple répondant à ce besoin à partir de l'existant: il fallait limiter l'impact financier de l'évolution.

La première norme est parue en France en 1992 (NF Z 63-400), a été reprise par le Comité Européen de Normalisation en 1996 (EN 1572) , puis par l'ISO en 1999, et l'"identifiant unique " que décrit cette norme ISO 15459, est mieux connu sous le nom de Licence Plate.

Comme toutes les industries de la planète, l'automobile a donc pris ce Licence Plate en compte lorsqu'il s'est agit de faire évoluer l'étiquette. La mise en place de ce Licence Plate était également une exigence des Constructeurs pour bâtir un système de traçabilité fiable.

Unique où ?

Le minimum incontournable est bien entendu qu'il soit déjà unique dans le système qui l'a attribué. Vu le développement d'une économie mondialisée, la réalité impose que l'identifiant d'un colis reste unique tout au long de la supply-chain, où qu'il puisse se trouver, et il est bien sûr hors de question de faire des identifiants différents selon la destination de l'entité. Le banal numéro de série géré par un compteur remis à zéro en début d'année, ne peut plus convenir : il faut trouver un 'identifiant unique dans le monde'.

Unique pendant combien de temps ?

Tout dépend des exigences du marché :

- dans l'aéronautique, cette période s'étend sur 35 ans, durée de vie normale d'un avion et donc des pièces ou sous-ensembles qui le constituent ;
- dans l'alimentaire, un numéro de lot (c'est le lot qui est identifié) doit être unique de quelques jours (yaourts) à 3 ans (conserves) ;
- dans la recherche agro-alimentaire (OGM par ex.) elle est sans limite ;
- dans la pharmacie elle est réglementée par décrets.
- dans l'automobile, il y a plusieurs niveaux d'exigences
 - pour les matières premières ou les équipements, deux années constituent la limite industrielle;
 - pour les automobiles finies, une durée de plusieurs dizaines d'années peut être jugée souhaitable.

La traçabilité, véritable projet d'entreprise

Chaque intervenant dans chaque métier, définit la durée pertinente de l'unicité de l'identifiant, pour ce qu'il livre. Cette durée peut influencer sur le nombre de caractères du numéro de série (il peut être décidé de mettre en première position le dernier chiffre du quantième de l'année) ; ou la taille de la mémoire qui les gère, mais le prix de la place mémoire n'est plus très important.

Suivant quelles règles ?

Celles de la norme ISO 15459, énoncée plus haut, qui décrit le mode de construction d'un identifiant unique dans le monde, géré par secteurs de l'industrie, le Licence Plate.

L'organisation de la TRAÇABILITE

Recevoir des données provenant de fichiers électroniques reçus d'un partenaire, ou provenant de la saisie automatique d'une étiquette, est nécessaire mais pas suffisant. Il faut les gérer par des applicatifs appropriés et créer une organisation appropriée.

Stratégie de Direction Générale, la traçabilité est un vrai Projet d'entreprise avec un pilote et un comité de suivi, et une mise sous Assurance Qualité, incluant la transmission des données et la reconnaissance automatique de l'identité du flux physique dans l'unique but de mécaniser les tâches.

Ce travail est facilité par la prise en compte de normes internationales et par la recherche de références dans la profession.

Mise en place de l'organisation

L'organisation doit être mise en place à froid, de manière à pouvoir être activée à chaud. Des exercices devront être effectués pour vérifier son efficacité.

A chaque fois devront être réaffirmés la nécessité :

- de garantir une information réciproque et permanente des partenaires,
- et de déterminer en concertation les mesures à prendre.

Il est étonnant de constater au quotidien que les Responsables d'entreprise, pourtant concernés au premier chef, semblent se contenter qu'on leur dise que tout est sous contrôle :

Le dire, c'est bien mais le faire, c'est mieux !

On met en place un système de traçabilité en espérant qu'il ne servira jamais et tous progrès dans une meilleure solidité de la chaîne de la traçabilité est à imputer au "manque à perdre", puisqu'on ne doit pas s'en servir, mais quel manque à gagner lorsqu'un maillon casse !

CONCLUSION

Si les grands groupes ont largement anticipé cette réglementation, pour les PME de l'emballage en revanche, la question de la mise en conformité se pose avec acuité. Principale problématique : le choix des moyens mis en œuvre pour assurer cette exigence de traçabilité.

La plupart d'entre elles vivent cette nouvelle règle comme une contrainte puisque la loi leur impose de cibler au mieux les rappels de produits, mais qu'un système de traçabilité très précis s'avère, par définition, très coûteux.

Elles doivent s'interroger en permanence sur les choix qu'elles mettent en œuvre en fonction des risques auxquels elles peuvent être exposées.

Mais le jeu en vaut la chandelle ! L'analyse en amont des points critiques du process permet de déployer des outils de contrôle ciblés et appropriés là où ils sont indispensables. L'industriel peut ainsi assurer une traçabilité moins onéreuse.

Mais attention, la traçabilité n'est pas toujours traitée au niveau de responsabilités qu'elle implique, et de ce fait le système pourra pécher par manque d'organisation.

Utiliser les outils, c'est bien, mais si l'organisation qui va autour n'existe pas ou est mal perçue, de graves problèmes surviendront, toujours au mauvais moment, c'est à dire lors d'une crise.

L'industrie de l'emballage a rédigé un guide de la traçabilité auquel chaque filière a participé au niveau européen. Ce document de 150 pages présente, pour chaque matériau, les modalités de mise en place de la traçabilité.

Il est consultable sur <http://crl-fcm.jcr.it/index.php> sans aucune valeur réglementaire